

Aider à vivre aider à mourir

Chez Colette et Jean-Marie (Lorraine): réunion du 12/11/2008

Nous vous proposons de prendre la fiche de réflexion du journal d'Octobre : **aider à vivre, aider à mourir.**

On pourra répondre aux questions suivantes :

- Dans l'actualité récente, nous avons été plusieurs fois interrogés sur cette question. Comment avons-nous réagi ?
- Avons-nous une conviction établie sur cette question, pourquoi ?
- Comment réagissons-nous à ces deux lettres ?
- Et nous, comment aurions-nous répondu, en tant que simple citoyen ? en tant que haut responsable ? Serait-ce la même réponse ?

Nous vous proposons comme texte d'Évangile :

- Luc VI 36-37
- Luc X 25 à 28

Nous commençons par le tour de table sur les questions

- Je pense que seul celui qui vit le drame est directement concerné; si son entourage veut le garder il faut en tenir compte, faire le deuil de soi-même et accepter son mal, mais je ne peux personnellement me prononcer.

Si possible dans un tel cas, il faut agir soi-même.

Pour moi, je souhaite pouvoir partir en ayant atteint une certaine sérénité; cela aide aussi ceux qui restent. Il faut laisser le temps de se préparer.

- Moi, je pense à l'entourage proche et l'acte terrible qui leur est demandé de participer d'une façon ou l'autre.

- Plusieurs exemples sont donnés de parents en fin de vie qui ont refusé ou pour qui l'on a refusé: acharnement thérapeutique, opération risquant d'être très invalidante ou autres soins excessifs.

Tant qu'on est assez valide, on n'est jamais obligé de prendre un traitement.

Le personnel médical ne peut agir seul, il y a le poids de la famille qui demande des comptes et les nombreuses divergences éthiques.

- Face à une telle situation on peut se dire surtout "pourvu que cela me soit épargné".

- On admire la lettre du jeune: claire et sans colère ou révolte, mais pensant aux autres dans le même cas.

Certains ne comprennent pas très bien le rôle de la lettre puisqu'il y a eu ensuite le suicide; peut-être simplement servir à quelque chose, laisser une trace en ce sens...Il pouvait aussi vouloir affranchir ses parents de la décision du suicide.

-Si, à première lecture, je me dis qu'il faut aider le malade, en me situant en tant que parent j'en doute. Ne me dirais-je pas toujours " on aurait pu trouver"

- Je me suis inscrite à l'Association "Mourir dans la dignité". Les Associations sont déjà une pierre pour construire une mort digne.

Face au problème immédiat on peut malgré tout vouloir se raccrocher à un espoir de vie quel qu'il soit, nous connaissons différents exemples

Beaucoup de gens sont en route pour obtenir une évolution plus grande de la loi.

-Le Président dit ne pouvoir agir dans ce sens, et pourtant beaucoup de pays l'ont fait : tous les pays du Benelux, par exemple. Mais après passage devant un Comité d'éthique.

- Ayant reçu cette lettre je ne pourrais faire qu'une réponse personnelle et non une réponse d'Etat; la réponse telle qu'elle est me choque car c'est celle d'une personne particulière.

Une telle évolution demande d'être murie par un Comité d'éthique, et peut-être ratifiée par référendum.

- Il faut une conviction forte pour agir dans un sens ou l'autre, comment peut-on choisir si le temps est arrivé?

Si décision il y a, elle doit être collégiale et mûrement réfléchie.

Beaucoup d'autres questions nous viennent à l'esprit et nous regrettons que notre aumônier ait été malade ce jour là, nous en reparlerons avec lui.